

A NOVA COIFFURE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 2 000 €
SIEGE SOCIAL : 20 COURS EMILE ZOLA
69100 VILLEURBANNE

RCS LYON N° 941 683 591

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 3 JUIN 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le trois juin,
A 11 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation faite par le - Nomination d'un Directeur Général.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Faiza AZIZOUN préside la séance en qualité de présidente.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 2 000 actions sur les 2 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis la présidence déclare que le rapport du - Nomination d'un Directeur Général et le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidence rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur général,
- Pouvoirs et questions diverses.

Enfin la présidence déclare la discussion ouverte.

FA

Personne ne demandant la parole, la présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général de la société à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Madame Nadia BOUAZMI

Née ZAOUI le 15 Février 1990 à SAINT-PRIEST (69800)

De nationalité française,

Demeurant 140 Rue Villon, 69008 LYON

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société sous réserve de ceux expressément accordés aux associés par la Loi et les règlements en vigueur ainsi que par les statuts de la société.

La résolution mise aux voix est adoptée à la majorité requise pour une Assemblée Générale Extraordinaire

Madame Nadia BOUAZMI déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié dans les conditions ci-dessus précitées et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de gérant au sein d'une société à responsabilité limitée.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir les formalités, la publicité ou autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

La résolution mise aux voix est adoptée à la majorité requise pour une Assemblée Générale Extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire de Séance.

LE PRÉSIDENT

Nadia BOUAZMI

(Signature précédée de la mention

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »)



" Bon pour acceptation des
fonctions de directeur
Général "

